

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2020

Présents : Yvan AUGER, Laurent BLONDEAU, Albin BOUVERET, Christian BRUNEEL, Jocelyne CART-LAMY, David COLANGE, Marie-Angélique COTTER, Sylvain DURY, François FENIET, Yannick FOUCAULT, Estelle JANIER-DUBRY, Denis MARTIN, Lise MARTIN, Jean-Christophe MICHALET, Fabien MOREL, Frédéric OLLITRAULT, Benoît PIARD, Jérémie PIARD, Dominique SAVARY.

Absents excusés : -

Absents : -

1) Approbation du dernier compte-rendu et nomination du secrétaire de séance

M. Benoît PIARD est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est rectifié : Jean-Christophe a cédé sa place comme délégué au SICTOM à Fabien MOREL. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Compte-rendu de la délégation accordée au Maire (par le précédent Conseil)

M. le Maire rend compte de la délégation accordée par le Conseil Municipal par délibération du 11 janvier 2019 :

Dans le cadre de la rénovation touristique et énergétique du Centre Duchet, après consultation :

- Attribution de la réalisation du diagnostic amiante au Centre Duchet, à la société SLDiag pour un montant de 525 € HT pour la visite et 41.67 € HT par échantillon analysé,
- Attribution du marché d'études de sol à la société B3G2 pour un montant de 2 900 € HT.

3) Délégation à accorder au Maire pour l'encaissement de recettes de faible montant (lots de branches,...)

Le Conseil Municipal autorise le Maire à attribuer, au nom de la Commune, les ventes de faible montant, notamment les lots de branches et autres bois, sans la limite de 3 000 € (trois mille euros). Accord à l'unanimité.

4) Vote du Compte Administratif (4 budgets)

Les différents comptes administratifs du budget communal et des budgets annexes, sont présentés et votés à l'unanimité. Les résultats figurent ci-dessous :

BUDGET COMMUNAL

2019	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL GENERAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report année 2018		152 163.11	643 716.73		643 716.73	152 163.11
Opérations 2019	1 217 223.51	1 402 778.22	522 530.54	747 291.02	1 739 754.05	2 150 069.24
Total	1 217 223.51	1 554 941.33	1 166 247.27	747 291.02	2 383 470.78	2 302 232.35
RESULTAT COMPTABLE		337 717.82	-418 956.25			-81 238.43

BUDGET ASSAINISSEMENT

2019	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL GENERAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report année 2018		184 970.25	13 125.41		13 125.41	184 970.25
Opérations 2019	28 383.91	55 881.96	50 935.05	37 195.05	79 318.96	93 077.01
Total	28 383.91	240 852.21	64 060.46	37 195.05	92 444.37	278 047.26
RESULTAT COMPTABLE		212 468.30	-26 865.41			185 602.89

BUDGET TRANSPORT

2019	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL GENERAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report année 2018		47 444.62		57 706.98	0.00	105 151.60
Opérations 2019	1 909.90	24 841.49	0.00	0.00	1 909.90	24 841.49
Total	1 909.90	72 286.11	0.00	57 706.98	1 909.90	129 993.09
RESULTAT COMPTABLE		70 376.21		57 706.98		128 083.19

BUDGET LOTISSEMENT

2019	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL GENERAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report année 2018	48 390.32			100 000.00	0.00	100 000.00
Opérations 2019	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	48 390.32	0.00	0.00	100 000.00	48 390.32	100 000.00
RESULTAT COMPTABLE	-48 390.32			100 000.00		51 609.68

TOUS BUDGETS CONFONDUS

2019	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL GENERAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report année 2018	48 390.32	384 577.98	656 842.14	157 706.98	705 232.46	542 284.96
Opérations 2019	1 247 517.32	1 483 501.67	573 465.59	784 486.07	1 820 982.91	2 267 987.74
Total	1 295 907.64	1 868 079.65	1 230 307.73	942 193.05	2 526 215.37	2 810 272.70
RESULTAT COMPTABLE		572 172.01	-288 114.68			284 057.33

5) Approbation des Comptes de Gestion

Les différents comptes de gestion (1 par budget), dont les écritures sont strictement identiques aux comptes administratifs, sont approuvés à l'unanimité.

6) Affectation de résultat

Du fait de la dissolution des budgets annexes Transport et Lotissement, l'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2019, à reprendre sur le budget communal, est de 359 703.11 €. Le Conseil Municipal décide d'affecter la totalité, à la section d'investissement. Voté à l'unanimité.

Pour le budget Assainissement, l'excédent de fonctionnement s'élève à 212 468.30 €. Il est décidé d'affecter 48 664 €, pour couvrir le déficit d'investissement et le remboursement 2020 du capital des emprunts. Voté à l'unanimité.

7) Vote des taux des taxes

M. le Maire propose de ne pas toucher aux taux des taxes pour cette année, sachant qu'il n'y a plus à voter pour le taux de taxe d'habitation. Les taux cibles, vers lesquelles vont tendre tous les administrés de Nanchez, sur plusieurs années, sont les suivants :

- Taxe sur le foncier bâti : 8.44
- Taxe sur le foncier non bâti : 13.01
- CFE : 11.94

Voté à l'unanimité.

8) Vote du Budget Primitif

M. le Maire présente le projet de **budget communal 2020**. Pour la partie Fonctionnement, pas de changement notoire ; les recettes de ventes de bois ont été, une nouvelle fois, réduites de moitié.

Au niveau de la section d'investissement, le remboursement du capital des emprunts passe de 226 000 à 140 000 €, sachant que des recettes sont encaissées pour 7 des 17 prêts contractés par la collectivité. Les travaux pour le Duchet ne commenceront réellement qu'en 2021. L'exercice 2020 sera consacré à la phase études. Sont prévus au BP 2020 :

- Le solde de l'achat des terrains pour le classement de la Réserve Naturelle Régionale,
- des travaux dans les appartements communaux,
- l'installation d'un standard téléphonique dans les 4 mairies,
- l'achat d'un véhicule pour les employés communaux (avec une remise de 50%),
- l'achat de 3 journaux électroniques muraux pour Les Piards, Chauv des Prés et Villard sur Bienne,
- le solde des travaux du Système de Sécurité Incendie du Duchet et une partie des frais d'études préalables au lancement des travaux du Duchet.

Les recettes proviendront de :

- la vente de l'ancien office du tourisme des Piards,
- la reprise du Partner et la vente de l'ancien camion de pompiers de Chauv des Prés,
- l'échange de terrains avec l'entreprise GOYARD et la vente de 2 parcelles de l'ancien lotissement,
- des subventions pour l'achat des terrains de la réserve, pour la phase études des travaux du Duchet et le solde d'une subvention pour les Janiers,
- de la DETR pour le remplacement du SSI du Duchet,
- et la participation du Foyer Rural pour le SSI et les frais d'études pour les travaux au Duchet.

Un emprunt de 100 000 € est inscrit, mais le maximum sera fait pour qu'il n'y ait pas besoin de le concrétiser.

Le budget de fonctionnement s'élève à 1 093 903 € en dépenses et en recettes. La section d'investissement s'équilibre à 984 106 €.

Le budget communal 2020 est voté à l'unanimité.

Le budget Assainissement est présenté largement excédentaire. Les seules dépenses prévues, autres que les remboursements d'emprunts et les amortissements, sont pour des frais d'analyse des boues des lagunes.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 36 456 € pour 202 976 € de recettes et la section d'investissement est équilibrée à 72 734 €.

Le BP Assainissement est voté à l'unanimité.

9) Délibération / Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées (Fonds de concours)

Il est possible de neutraliser l'amortissement des dépenses faites pour des fonds de concours, notamment à la Comcom ; dépenses qui ne sont pas réellement des investissements communaux, puisque payés par la Grandvallière. Différentes écritures sont à réaliser pour neutraliser cette charge sur le budget, mais cela nécessite le vote d'une délibération.

Accord à l'unanimité.

10) Délibération / Amortissement sur un an, d'un investissement inférieur à 500 €

Une délibération est prise pour amortir sur un an, l'achat de détecteurs de fumée, pour un montant de 441.60 €.

11) Désignation d'un Conseiller délégué aux travaux

M. Jean-Christophe MICHALET est élu Conseiller délégué ; chargé de l'organisation du travail des employés communaux, M. MICHALET sera indemnisé. Vote à l'unanimité.

12) Subventions aux associations

Il est proposé de voter les subventions suivantes, pour un montant de 3 400 € :

- Foyer Rural Prénoel - Les Piards	500 €
- Nanchez Maintenant	250 €
- Ski club de l'Abbaye	500 €
- Hand-ball club	500 €
- Amicale des Pompiers de Villard sur Bienne	500 €
- Club de la Bonne Humeur (Villard sur Bienne)	150 €
- Club Toujours Jeunes (Chaux-des-Prés)	150 €
- Club Les Verts Sapins (Prénoel – Les Piards)	150 €
- Association Les Prés Festifs	150 €
- Handiane	150 €
- AICAF de Chaux des Prés - Prénoel - Les Piards	100 €
- AICAF de Villard sur Bienne	100 €
- Anciens Combattants	100 €
- Souvenir Français	100 €

Voté à l'unanimité.

13) Délibération / Création d'un service « Terrains » suite à la dissolution du budget annexe Lotissement

Du fait de la dissolution du budget annexe Lotissement et compte tenu de la vente de 2 parcelles, la Commune doit pouvoir déclarer la TVA encaissée sur ces ventes et la reverser. Par conséquent, le Service des Impôts des Entreprises demande une délibération constatant la création d'un service TERRAINS. Voté à l'unanimité.

14) Délibération / Participation du Foyer Rural pour les frais d'étude (Travaux au Centre Duchet)

Il est proposé que la participation qui sera demandée au Foyer Rural pour la partie des frais d'études préalables aux travaux au Centre Duchet soit fixée à 60 % du HT ; 40 % étant à la charge de la Collectivité. Quand on touchera les subventions, la Commune reversera au Foyer Rural, sa part dans les mêmes proportions.

Voté à l'unanimité moins l'abstention de M. SAVARY.

Les travaux prévoient une aile supplémentaire, une piscine couverte, la rénovation d'une partie des chambres et l'isolation du bâtiment.

Une réunion de présentation du projet sera programmée.

15) Délibération / Demande de remise sur loyer suite à incidents

Pour donner suite à une réclamation d'un locataire pour différents problèmes, le Conseil Municipal, pour ne pas créer de précédent, refuse de pratiquer une remise de loyer ; par contre, il s'engage à refaire la salle de bain incrimée cette année.

16) Point sur le fonctionnement des écoles et garderie – CLSH

Centre et accueil de loisirs :

L'ALSH de Villard-sur-Bienne a été maintenue ouverte uniquement pour les enfants de soignants et aussi ceux dont les parents devaient travailler avec la mise en place de protocole d'accueil Covid 19 et de dotation de matériel de protection aux employés.

Pour le CLSH de Prénovel, pas de parents concernés, donc la structure d'accueil de loisirs a été fermée jusqu'au 18 mai.

Les écoles :

La réouverture partielle de l'école des Janiers s'est fait le 18 mai, avec un service d'accueil assuré par les employés communaux, seconde phase de réouverture le 2 juin.

A Villard, la réouverture de l'école s'est faite le jeudi 4 juin.

Sur les deux sites, des réunions ont été réalisés avec les enseignantes, ATSEM et personnels communaux concernés, pour mettre en application le protocole Education Nationale covid 19 et l'affectation du matériel de protection pour les employés.

17) Finalisation des Commissions

Il est créé 6 commissions :

- Finances, dont le Président est M. Denis MARTIN,
- Travaux – Logements, Président : M. Jean-Christophe MICHALET,
- Forêts, terrains communaux, agriculture, : Président : M. Benoît PIARD,
- Communication, fêtes et cérémonies, Président : M. Sylvain DURY,
- Tourisme, sport, PNR, Duchet, Président : M. Christian BRUNEEL,
- Ecoles, SIVOS, ALSH Villard, CLSH Prénovel, Président : M. Frédéric OLLITRAULT.

18) Délégué suppléant / SMAAHJ

M. Frédéric OLLITRAULT est désigné délégué suppléant au SMAAHJ, à l'unanimité.

19) Commission Communale des Impôts Directs

Ce point sera examiné à la prochaine réunion de conseil. M. Benoît PIARD souhaite participer à la Commission Communale des Impôts Directs.

20) Coordonnateur communal pour le recensement de la population

Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021. Mme Jeanne RIVET est nommée coordinatrice communale. La Commune recrutera d'ici quelques semaines, des agents recenseurs (A priori, un sur chaque commune historique).

21) Cartes Avantages Jeunes

Comme les années précédentes, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'offrir la Carte Avantages Jeunes, aux habitants de Nanchez **de 6 à 25 ans**, sur inscription préalable en mairie.

Il est précisé que les jeunes inscrits qui ne retireront pas la carte commandée pour eux, seront radiés de la liste pour l'année suivante.

22) Redevance d'occupation du domaine public

La redevance d'occupation du domaine public sera demandée à Orange, sur la base du tarif plafonné 2020 selon le patrimoine arrêté au 31 décembre de l'année précédente ; cela représente 1 400 €.

23) Tarifs Piscine 2019

A l'unanimité, les tarifs Piscine de 2019 sont reconduits à l'identique :

- Catégorie A : ticket d'entrée enfants (de 3 à 14 ans) : 3.50 €
- Catégorie B : ticket d'entrée adultes : 4.00 €
- Catégorie C : carte d'abonnement enfant (de 3 à 14 ans) : 10 entrées : 27.00 €
- Catégorie D : carte d'abonnement adulte : 10 entrées : 35.00 €
- Catégorie E : carte saison habitants Nanchez : 45.00 €
- Catégorie F : carte saison hors Nanchez : 60.00 €
- Sont exonérés les enfants de moins de 3 ans.

24) Tarifs locations / Vélos à assistance électrique (VAE)

De même que pour les tarifs Piscine, les tarifs 2019 de location des vélos à assistance électrique sont reconduits, à l'unanimité.

25) Renouvellement conventions de mise à disposition des VAE / Duchet et épicerie

Les conventions de mise à disposition des vélos à assistance électrique avec le Centre Duchet et avec l'Épicerie de Chaux-des-Prés seront renouvelés pour un an.

26) Remarque de la Préfecture sur une délibération

Un courrier de la Préfecture, arrivé le jour du Conseil, demande que la délibération sur l'interdiction des pesticides sur le territoire communal, prise en fin d'année 2019, soit retirée sur le motif que la réglementation de l'utilisation des pesticides relève d'un pouvoir de police spéciale du Ministre chargé de l'Agriculture.

Le Conseil Municipal retire la délibération à l'unanimité moins la voix CONTRE de M. BRUNEEL.

27) Questions diverses

Question concernant la prise d'eau à la fontaine des Janiers.
Par commodité pour l'agriculteur, se placer en 3^e position pour se servir.

La séance est levée à 22h15.

Fait à Nanchez, le 25 juin 2020.

Le Maire,
Yvan AUGER